



La politique environnementale de RSI Environnement

RSI Environnement est un centre de traitement et de recyclage de sols contaminés et de matières dangereuses résiduelles (MDR) utilisant la technologie de désorption thermique à haute température (DTHT). Dans une perspective de développement durable et afin de permettre aux générations futures de vivre dans un environnement sain, la mission de RSI Environnement consiste à procéder à la décontamination et au traitement de sols contaminés de manière définitive pour transformer cette ressource non-renouvelable en sols propres valorisables et réutilisables.

Nous reconnaissons notre responsabilité envers la société et nous nous donnons comme mandat d'appliquer les principes d'écologie industrielle et d'économie circulaire afin de minimiser notre empreinte environnementale ainsi que celle de nos clients. S'inspirant de valeurs comme le respect, l'engagement et l'innovation, RSI Environnement entend être proactive en matière environnementale dans la gestion de ses affaires.

Afin d'assurer l'application de la présente politique, RSI Environnement implante un système efficace de gestion environnementale (SGE) enregistré à la norme ISO 14001 :2015. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Protéger l'environnement;
- Être conforme aux législations et réglementations en vigueur ainsi qu'aux autres exigences volontaires auxquelles nous pourrions souscrire;
- Améliorer de façon continue notre SGE et notre performance environnementale;
- Procurer et maintenir des conditions de travail saines et sécuritaires.

Nos objectifs environnementaux que nous réviserons annuellement, refléteront nos engagements et nous y consacrerons toutes les ressources nécessaires à leurs atteintes.

Cette politique est accessible aux employés et au public.

Le président directeur général est responsable de l'application de cette politique.

Jean-François Landry Ing.
Président directeur général
Le 17 avril 2018